



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Commune de PRAZ-SUR-ARLY

# ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE CONCERNANT LE PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE RETENUE COLLINAIRE ET D'UN PLAN D'EAU DE CASSIOZ

## Enquête publique Unique préalable

- A la demande de Déclaration d'Utilité Publique du projet d'aménagement d'une retenue collinaire et d'un plan d'eau de Cassioz à Praz-sur-Arly
- A l'enquête parcellaire
- A la demande d'autorisation environnementale dudit projet

## PROCES-VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS

**Dossier E 20000008/38**

Le Commissaire Enquêteur Titulaire :

Madame Muriel GIROD

## I./ Préambule

Ce procès-verbal consigne les observations écrites et orales formulées au cours de l'enquête publique unique dans le cadre d'enquête publique unique concernant le projet d'aménagement d'une retenue collinaire et d'un plan d'eau de Cassioz sur le territoire de la commune de Praz-sur-Arly.

Il s'agit d'une enquête publique unique préalable relative :

- A la demande de Déclaration d'Utilité Publique du projet d'aménagement d'une retenue collinaire et d'un plan d'eau de Cassioz à Praz-sur-Arly
- A l'enquête parcellaire
- A la demande d'autorisation environnementale du dit projet comprenant une étude d'impact

L'enquête publique prescrite par l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BAFU/2020-0055 du 09/07/2020 s'est déroulée du jeudi 3 septembre au lundi 12 octobre 2020 inclus sur la commune de Praz-sur-Arly.

Le commissaire enquêteur a tenu trois permanences pour recueillir les observations et répondre aux demandes d'information du public en mairie Praz-sur-Arly :

- le jeudi 03 Septembre 2020 de 14 h 00 à 17 h 00
- le mardi 22 Septembre 2020 de 9h30 à 12h
- le lundi 12 Octobre 2020 de 14 h 00 à 17 h 00

## II./ Recensement des observations du public

### II.1) Décompte des observations émises

Le tableau ci-dessous récapitule la participation du public en mairie de Praz-sur-Arly :

<b>Mairie de Praz-sur-Arly</b>				
	Observations sur le registre de l'enquête publique - <b>O</b>	Courriers postaux - <b>C</b>	Courriers électroniques - <b>M</b>	Personnes venues lors de mes permanences - <b>P</b>
<b>Nombre</b>	<b>13</b>	<b>6</b>	<b>14</b>	<b>16</b>

## **II.2) Observations portées sur les registres d'enquête publique**

### **O1 - Observation du 03/09/2020 de Monsieur SONDAZ Louis**

Il s'interroge sur :

- a) la pollution de la nappe phréatique
  - par le fioul qui s'échapperait des cuves devenues poreuses par vieillesse
  - et par les travaux nécessaires pour l'aménagement du projet du Plan d'eau

Il souhaite savoir si des contrôles des cuves à fioul sont mis en place.

- b) les réserves en eau potable de la nappe phréatique dans le contexte du changement et réchauffement climatique
  - du fait que La Haute-Savoie est en alerte sécheresse et cela peut affecter et entraver une baisse potentielle de la fabrication de la neige artificielle compte tenu de l'élévation de la température en hiver
  - du fait que Megève prélève également dans la même nappe phréatique pour ses besoins actuels en eau potable et de leurs besoins futurs
  - du fait des besoins futurs importants pour les 800 lits supplémentaires prévus avec la réalisation de l'aménagement du front de neige.
- c) l'influence de ces investissements sur la fiscalité locale
  - concernant le projet du Plan d'eau
  - concernant l'exploitation de la base de loisirs du Plan d'eau futur

**→Précisions demandées par le commissaire enquêteur au Maître d'Ouvrage**

*Je vous remercie de bien vouloir me faire part de vos observations sur l'ensemble de l'observation.*

### **O2 - Observation du 03/09/2020 de Monsieur et Madame BROUARD Gérard**

Ils sont venus voir le projet du futur lac et sont très heureux que les travaux puissent se réaliser.

### **O3 - Observation du 18/09/2020 de Monsieur SALES Pierre Jean Sherpa Praz-sur-Arly**

Il est favorable au projet car il pense que le lac pourrait amener plus de monde à Praz-sur-Arly pour des activités autour du Lac.

### **O4 - Observation du 22/09/2020 de Monsieur BCEUF Laurent (\*)**

**(\*) Monsieur et Madame BCEUF Laurent sont venus à ma permanence du 22/09/2020 et ont déposé cette observation.**

En tant que riverains du projet, ils sont inquiets

- du fort risque de rétractation du terrain qui fissurait les fondations de leur construction du fait l'abaissement de la nappe phréatique lors du pompage alors que l'eau se trouve à moins de 1.5 mètres de profondeur actuellement
- des nuisances sonores
- de la circulation et du stationnement le long de la route du Plan de Cassioz

Ils souhaitent :

- que le projet du lac soit éloigné des chalets existants comme le premier projet présenté.
- Que la dimension du lac soit réduite en le faisant plus profond

- Que le cheminement piétonnier soit repoussé au plus près du bord du lac
- Qu'un merlon soit réalisé comme il est prévu par leurs voisins de gauche et de droite

Ils ne voient pas la notion d'utilité publique par rapport à un lac aussi grand (1 hectare), un snack midi et soir et la présence d'un ponton plongeur si près des habitations

Ils trouvent incompréhensibles la déforestation prévue.

Ils constatent que le plan du projet du Plan d'eau présenté initialement diffère beaucoup du projet qui sera réalisé.

**→Précisions demandées par le commissaire enquêteur au Maître d'Ouvrage**

*Je vous remercie de bien vouloir me faire part de vos observations sur l'ensemble de l'observation et préciser s'il est possible de repousser l'implantation du Plan d'eau par rapport aux habitations existantes.*

*Je vous remercie de bien vouloir me préciser les éléments complémentaires qui pourraient affiner le projet du Plan d'eau, tirées des études géotechniques non réalisées par le pétitionnaire, n'étant pas propriétaire de l'ensemble des terrains de l'emprise du projet.*

**O5 - Observation du 22/09/2020 de Madame PINBOUEN Nathalie, Propriétaire et gérant du camping Les Prés de l'Arly**

Elle est concernée par l'accès menant au futur plan d'eau, qui a été créé après la création du camping. Cette route étant devenue de plus en plus dangereuse du fait de sa fréquentation et la mise en place d'un panneau de limitation de vitesse à 30 km/h n'a rien changé.

Elle souhaite que la route soit sécurisée par l'implantation de deux ralentisseurs, l'un sur la route de Touvassières et l'autre sur la route du Plan de Cassioz.

**→Précisions demandées par le commissaire enquêteur au Maître d'Ouvrage**

*Je vous remercie de bien vouloir me faire part de vos observations sur l'ensemble de l'observation.*

**O6 - Observation du 24/09/2020 de Madame Sylvie BESSY**

La personne trouve qu'il s'agit d'un très beau projet indispensable pour l'économie du village et pour la qualité de vie des habitants et des résidents secondaires. Elle souligne les 10 années d'études du projet et souhaite une réalisation rapide.

**O7 - Observation du 24/09/2020 de Monsieur TOURNIER Michel**

Il est favorable au projet qu'il juge très intéressant et apportera des belles distractions à ses enfants et petits-enfants.

**O8 - Observation du 01/10/2020 de Madame Annie DUBUT**

Elle est fermement contre le projet d'aménagement du plan d'eau. Bien qu'elle constate les améliorations positives depuis les 40 ans qu'elle vient à Praz-sur-Arly, elle ressent une limite atteinte de dénaturer le site en voulant attirer toujours plus de monde.

Elle s'interroge sur :

- l'impact du projet sur l'environnement
- la qualité de l'eau de baignade
- l'impact du projet coûteux sur les contribuables

Elle demande s'il existe une étude montrant l'influence de la fréquentation de la station depuis le plan d'eau à Flumet.

**→Précisions demandées par le commissaire enquêteur au Maître d'Ouvrage**

*Je vous remercie de bien vouloir me faire part de vos observations sur l'ensemble de l'observation.*

**O9 - Observation du 07/10/2020 de Madame Gaelle EMONET, Office du Tourisme**

A ses dires et ceux de clientèle, le plan d'eau va booster le dynamisme du village afin de favoriser les échanges et rassemblement dans un joli cadre, le tout, les pieds dans l'eau.

**O10 - Observation du 07/10/2020 de Monsieur Nicolas CURTET**

Il apporte tout son soutien à la mairie pour la réalisation de ce projet qu'il juge indispensable pour le dynamisme local tant sur le plan économique que sur la qualité de vie des habitants et de la contribution à la fabrication de la neige de culture pour pérenniser les stations de moyenne montagne.

**O11 - Observation du 12/10/2020 de la Société de Pêche de Megève et Amicale de Praz-sur-Arly**

**Monsieur Dominique Marin, Président de Megève**

**Monsieur Patrick Lambertson, Secrétaire de Megève**

**Monsieur Claude REGAZZONI, Vice-Président de Praz-sur-Arly**

**Monsieur Bernard CHEVEL, Trésorier de Praz-sur-Arly**

Ils aimeraient avoir un droit de pêche dans la retenue hors période de vacances (Juillet, Août) et de pouvoir créer des animations pêche en période estivales pour les enfants comme cela se faisait dans l'Arly il y a plusieurs années.

Ils souhaiteraient rencontrer les élus à ce sujet.

**→Précisions demandées par le commissaire enquêteur au Maître d'Ouvrage**

*Je vous remercie de bien vouloir me faire part de vos observations sur l'ensemble de l'observation.*

**O12 - Observation du 12/10/2020 de Monsieur D. BIDERBOST/NNT**

Concerné par l'enquête parcellaire, il n'est pas d'accord sur le prix proposé car inférieur de 10 fois au prix d'achat. Il envisage de se rapprocher de son avocat pour s'y opposer. Il a fait un courrier dans ce sens sans effet.

Il est à priori favorable au projet sous réserve :

- d'avoir la garantie de la protection de la nappe phréatique
- de l'interdiction au public de passer par la route de Plan Cassioz pour se rendre au plan d'eau
- de réduire la taille du Lac, taille surfaite difficilement justifiable d'intérêt public soit de le décaler.

**→Précisions demandées par le commissaire enquêteur au Maître d'Ouvrage**

*Je vous remercie de bien vouloir me faire part de vos observations sur l'ensemble de l'observation.*

**O13 - Observation du 12/10/2020 de Messieurs BAUMERT Henn, PICOT Jean-Claude et SCHIEVE Armand et Madame SCHIEVE Françoise, riverains au Plan de Cassioz**

Ils sont venus à ma permanence du 12/10/2020 et m'ont remis un dossier complet (courrier de 4 pages, une photographie illustrant le couloir écologique, photographies de l'inondation en 2017, compte-rendu du commissaire-enquêteur en 2018, courrier des riverains du 19/09/2017 suite à la révision du PLU, Recours gracieux contre le PC 07421520A008 du 01/10/2020)

Ils comprennent l'intérêt général du projet pour alimentation des enneigeurs de la station au regard des évolutions climatiques prévisibles en revanche ils s'interrogent sur l'intérêt général au niveau de la baignade du fait que le plan d'eau est localisé à l'endroit le plus froid de Praz-sur-Arly balayé par des vents du Nord-Est.

Ils soulignent les inconvénients du projet :

- La trop proche proximité des habitations existantes du Plan d'eau, qui est trop coincé vers les habitations
- Le dimensionnement du Plan d'eau, surdimensionné pour son objectif et dangereux par rapport à l'habitat existant
- Les risques d'inondations lors de fortes intempéries
- Les risques de catastrophes naturelles liées à l'écoulement des eaux à la fonte des neiges
- Les risques liés à l'ajout d'une masse d'eau supplémentaire proche des habitations
- L'accès
- Les désagréments pour les riverains

Ils relatent la présence d'un couloir écologique au niveau du Plan d'eau, dans lequel plusieurs hardes de biches et cerfs viennent brouter pendant plusieurs semaines dans l'année.

Ils proposent :

- La réduction de la taille du Plan d'eau
- De déplacer l'implantation du Plan d'eau sur le plateau Nord-Est pour ne pas être un danger pour l'habitat existant
- La suppression de la zone baignade sachant que l'endroit est le plus froid de la commune
- La limitation exclusivement de l'accès pompier par la Route du Plan de Cassioz
- Que l'accès au plan d'eau soit exclusivement par la Plaine des Belles
- D'envisager l'accès secours-pompier par le côté de l'Intermarché

Ils avaient formulés les mêmes propos lors de l'enquête publique relative à la Révision du PLU

**→Précisions demandées par le commissaire enquêteur au Maître d'Ouvrage**

*Je vous remercie de bien vouloir me faire part de vos observations sur l'ensemble de l'observation.*

### **II.3) Les courriers de l'enquête publique**

#### **C1 – Courrier du 21/09/2020 de Monsieur BRAU-MOURET, Directeur Val d'Arly LABELLEMONTAGNE**

Monsieur BRAU-MOURET est venu à ma permanence du 22/09/2020 et m'a remis un courrier d'avis très favorable pour le projet du Lac à Cassioz

La société d'exploitation du domaine skiable soutient le projet communal, qui renforcera l'image touristique de la station en offrant une zone de baignade très attendu en été et qui participera de manière décisive à la sécurisation en neige du domaine skiable en période hivernale par le processus de production de neige de culture.

#### **C2 – Courrier du 21/09/2020 de Monsieur Daniel DIZAR, président de la Fédération de Haute-Savoie, Pêche et protection du milieu aquatique**

La fédération de HAUTE-SAVOIE pêche et protection du milieu aquatique émet un avis défavorable au projet qu'elle juge aberrant en considérant :

- Que l'implantation d'un projet d'enneigement artificiel dans une station de moyenne altitude n'est pas compatible avec les conséquences probables du réchauffement climatiques sur la ressource en eau
- les interrogations sur l'impact des eaux de vidange sur le milieu récepteur en période estivale, notamment si l'apport thermique des eaux de vidange pourrait être préjudiciable aux populations piscicoles en place.
- que l'étude montre que le forage ne peut fournir un débit supérieur à 130m<sup>3</sup>/h sans un rabattement de la nappe, situation incompatible avec la volonté d'augmenter le prélèvement de 120 m<sup>3</sup>/h à 200m<sup>3</sup>/h
- Le projet prévoit la création d'une retenue collinaire alimentée par un pompage dans l'aquifère du Haut-Arly de 120m<sup>3</sup>/h et dans l'Arly de 80m<sup>3</sup>/h afin de remplacer le pompage existant dans l'Arly de 200m<sup>3</sup>/h pour l'enneigement artificiel
- les 40 000 m<sup>3</sup> nécessaires pour le renouvellement de l'eau de baignade en période estivale soit une augmentation de 28 %
- Les besoins croissants en eau pour maintenir les conditions d'enneigement avec la diminution de l'enneigement naturel, non évoqué dans l'étude d'impact
- le remplissage de la retenue nécessaire durant les périodes de basses eaux hivernales et estivales
- Que le pompage à vocation à alimenter la retenue collinaire du Reguet de 22 000 m<sup>3</sup>

Elle relate que les débits d'étiages cités dans l'étude d'impact sont issues des données datant de la période de 1956-1966 et 1996 et qu'une actualisation serait nécessaires.

#### **→Précisions demandées par le commissaire enquêteur au Maître d'Ouvrage**

*Je vous remercie de bien vouloir me faire part de vos observations sur l'ensemble de l'observation.*

### **C3 – Courrier du 11/10/2020 de Monsieur Yannick BUFFET, Directeur de l’ESF de Praz-sur-Arly**

Représentant 45 moniteurs en tant que directeur de l’ESF de Praz-sur-Arly, il soutient le projet qui permettra d’assurer le maintien de l’activité économique de notre station touristique et de promouvoir également des activités hors ski par la création du plan d’eau très demandé par les autochtones et la clientèle familiale

### **C4 – Courrier du 12/10/2020 de Monsieur CURTET Jean-Claude, Intersport CURTET-SPORT**

Il est favorable au projet car le projet donnera un atout considérable l’été en complétant la base de loisirs existante qui voit sa notoriété croître d’année en année et en l’hiver, se transforme en retenue collinaire pour le bon fonctionnement des enneigeurs.

### **C5 – Courrier du 11/10/2020 de l’ARSMB**

Au vu des chiffres de l’enneigement et du réchauffement climatique, l’investissement dans une retenue pour la fabrication de la neige artificielle n’est qu’une solution extrême temporaire, il considère que la création d’un plan d’eau artificiel en retenant l’eau ou en la puisant n’est pas un viable.

L’eau potable étant une denrée rare, l’ARSMB s’oppose à ce projet car il trouve absurde l’utilisation d’eau potable pour des fins économiques touristiques.

#### **→Précisions demandées par le commissaire enquêteur au Maître d’Ouvrage**

*Je vous remercie de bien vouloir me faire part de vos observations sur l’ensemble de l’observation.*

### **C6 – Courrier du 12/10/2020 de Monsieur Jean-Yves REMY, Président-Directeur Général ? Groupe Labellemontagne**

Le groupe Labellemontagne, par le biais de sa filiale Val d’Arly Labellemontagne exploite les remontées et le domaine skiable de Praz-sur-Arly depuis 14 ans dans le cadre d’un contrat de Délégation de Service Public courant jusqu’en 2029.

Le projet est indispensable à l’activité et à l’attractivité à long terme de la station de Praz-sur-Arly :

- pour sécuriser la production de neige de culture du domaine skiable et de se doter d’un système de production de neige de culture fiable et efficace
- pour garantir à la clientèle un produit de ski de qualité et lui offrir des animations et activités complémentaires et de renforcer la vocation bi-saisonnière de la station
- Pour optimiser la ressource en eau en s’affranchissant des aléas de l’Arly dont l’eau transporte beaucoup de sédiments rendant impossible le pompage pour des raisons purement sanitaire et en limitant la ponction sur le milieu naturel en période d’été
- contrairement à actuellement, la création du plan d’eau assurera un stockage d’eau alimenté par prélèvement dans la nappe phréatique d’une eau abondante et de grande pureté, ressource tampon limitant l’impact des prélèvements sur l’ARLY

Les saisons durant lesquelles la neige naturelle vient à manquer impacte lourdement l’activité économique de l’entreprise ayant des conséquences dramatiques pour l’entreprise et ses



salariés et pour l'ensemble de l'activité économique et sociale de la station, tributaire de l'activité ski en hiver.

Il précise la participation très significative du financement à hauteur de 1.7 millions d'euros de Labellemontagne.

#### **II.4) Les courriels de l'enquête publique**

##### **M1 – Mail du 06/09/2020 de Monsieur PETEL Laurent**

Il soutient le projet du plan d'eau, qu'il trouve fantastique et a hâte de l'inaugurer

##### **M2 – Mail du 07/09/2020 de Monsieur et Madame POUGET Patrice et Martine**

Etant ambassadeurs bénévoles de la station après de l'office du tourisme, ils sont régulièrement sollicités sur la réalisation de ce plan d'eau notamment sur la date de mise en service de la partie baignade. Il y a une très grosse attente de la part des vacanciers et des résidents secondaires.

Ils voient ce plan d'eau un atout supplémentaire pour augmenter la fréquentation de la station d'été et est un des projets prioritaire de la commune.

##### **M3– Mail du 08/09/2020 de Madame BAN Amandine**

Elle se demande si son observation est recevable car elle n'habite plus la commune

Au vu des sécheresses de ces trois dernières années et des récents événements liés au réchauffement climatique et des prévisions scientifiques pour les 15 prochaines années, elle s'interroge sur la viabilité du projet du plan d'eau de Cassioz sur le moyen et long terme.

Elle s'interroge si la préservation du patrimoine naturel et la protection des paysages ne pourraient pas être considérées comme un levier au développement durable et touristique.

##### **→Précisions demandées par le commissaire enquêteur au Maître d'Ouvrage**

*Je vous remercie de bien vouloir me faire part de vos observations sur l'ensemble de l'observation.*

##### **M4 – Mail Du 13/09/2020 de Monsieur Philippe Deparis**

Il souhaiterait avoir des réponses précises sur les points suivants :

- un plan précis du passage de la conduite d'eau qui va du lac aux réseaux d'enneigeurs du fait des données contradictoires sur ce point dans le dossier et des informations précises sur l'accès au lac.
- La confirmation du maintien d'un accès piéton pour les riverains du lac une fois la passerelle réalisée afin de ne pas faire tout le trajet à pied de 1.3 kilomètres jusqu'à l'aire de jeux et de loisirs de la Plaine des Belles pour l'entrée du Lac par la passerelle

- Les moyens mis en œuvre par la commune pour faire appliquer l'interdiction de stationnement autour du Lac de Cassioz et de la rue de Cassioz et notamment pour permettre l'accès des secours compte tenu de l'étroitesse de la rue
- Il finit ces propos en indiquant que l'objet de ces questions est de faire avancer ce beau projet.

#### → Observations du commissaire enquêteur

Effectivement, la lecture du dossier d'enquête publique a perturbé le public dans la mesure où des documents étaient contradictoires dans les différentes pièces du dossier.

Le dossier d'autorisation au titre du Code de l'environnement Loi sur l'eau (Plan d'eau de Cassioz et prélèvement dans la nappe aux varins) se présente comme celui déposé le 27/06/2017 pour l'instruction.

Le projet a été modifié à la suite des différentes demandes de compléments de la part de la DDT Haute-Savoie des 17/08, 25/10 et 10/11/2017 lors de l'instruction et des procédures comme la révision du PLU.

En revanche, le dossier d'enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique est la version actuelle

#### → Précisions demandées par le commissaire enquêteur au Maître d'Ouvrage

Est-il prévu dans le projet un espace pour faire demi-tour au niveau de l'accès au Lac par la Route de Cassioz (accès technique, accès des secours et accès aux personnes à mobilité réduite) du fait que la route de Cassioz est une impasse et très étroite et se terminant par une barrière ?

#### **M5 – Mail du 18/09/2020 de Madame Hélène CARRY**

Elle est très favorable à l'aménagement du Plan d'eau et apprécie que Praz-sur-Arly ait su conserver l'esprit village. Elle vient avec son mari à Praz-sur-Arly tous les hivers depuis 20 années.

#### **M6 – Mail du 18/09/2020 de Madame Valérie Périnet**

Elle souhaite savoir où vont se garer les personnes venant au Plan d'eau.

#### **M7 – Mail du 18/09/2020 de Monsieur Pierre Bessy Gérant du Camping Chantalouette – Gérant du Camping Chantalouette**

Il souligne l'effet positif du plan d'eau sur la fréquentation de son camping et sur les réservations.

#### **M8 – Mail du 21/09/2020 de Madame Véronique BILLI**

Elle se réjouit de ce projet, qui sera agréable l'été, utile pour le domaine skiable, attractif pour la station-village des 4 saisons.

Elle souhaite avoir des précisions concernant

-la circulation lorsque le site sera ouvert au public sur la Route de Cassioz où elle réside, ayant peur des stationnements sauvages devant les habitations des routes de Thouvassières et du Plan d'eau de Cassioz, obligeant la mairie à adopter des mesures coercitives et coûteuses pour les pralins

- le stationnement du fait que le parking de la Plaine des Belles est très petit
- les voiries pour accéder au plan d'eau
- les précisions sur l'accès technique créé depuis la route du plan d'accès et sur la barrière de contrôle d'accès par barrière et interphone mis en place

**→Précisions demandées par le commissaire enquêteur au Maître d'Ouvrage**

*Je vous remercie de bien vouloir me faire part de vos observations sur l'ensemble de l'observation.*

**M9 – Mail du 07/10/2020 de Madame DELCLAUX**

Elle indique que l'éloignement du plan d'eau du parking est un défaut majeur et rédhibitoire en l'état actuel du projet en se référant à ce qu'elle a constaté en fréquentant le plan d'eau de Flumet où les familles avec enfants sont très chargés pour se rendre au plan d'eau. La solution avec un petit train lui paraît utopique et trop coûteuse

Elle s'interroge sur la très longue distance du cheminement de l'eau dans les deux sens entre le pompage des Varins et le Plan d'eau (pour remplir le plan d'eau et pour alimenter les enneigeurs). Le fait d'implanter le lac près des pistes de ski et du pompage des Varins résoudrait le problème du parking.

**→Précisions demandées par le commissaire enquêteur au Maître d'Ouvrage**

*Je vous remercie de bien vouloir me faire part de vos observations sur l'ensemble de l'observation.*

**M10 – Mail du 08/10/2020 de Monsieur Joel FEIGE et son équipe, Gérant de la SARL FEIGE ET FILS FILS MACONNERIE**

Acteur économique de la commune de Praz-sur-Arly (entreprise de terrassement-maçonnerie implantée depuis une soixantaine années dont le siège social à Praz-sur-Arly), il est favorable au projet du plan d'eau en toute impartialité compte tenu que le projet n'a aucun impact sur son activité et considère que le projet du Plan d'eau donnera un nouvel élan économique et touristique, surtout dans le contexte actuel et avenir.

**M11 – Mail du 11/10/2020 de Monsieur et Madame CHIVET**

Ils soutiennent le projet et indiquent qu'il est souhaitable que le projet du Plan d'eau arrive à son terme et que les touristes attendent cela.

**M12 - Mail du 11/10/2020 de Monsieur Tristan KREUTER**

Il est habitant et directeur du village Club Bellanbra à Praz-sur-Arly.

En période estivale, il reçoit entre 300 et 500 personnes en famille par semaine. Les vacanciers attendent la concrétisation de ce projet qui permettra d'avoir un lieu de vacances avec une offre complète.

Il se réjouit à titre personnel de profiter avec ses enfants d'un espace de baignade à proximité de chez eux.

Il espère l'aboutissement de ce projet qui renforcera l'attractivité de Praz-sur-Arly.

### **M13 - Observation du 12/10/2020 de Madame Stéphanie GRASSINI, Expert-Comptable**

Elle considère le projet indispensable pour alimenter les canons à neige et offrir l'enneigement de qualité en hiver et de proposer un lieu de baignade l'été qui attirera du monde.

Elle s'inquiète au sujet :

- Des stationnements
- Du bruit
- et de la circulation sur la route de Cassioz

Elle espère que la circulation puisse être limitée et le stationnement interdit sauf pour les personnes handicapées et pompiers.

#### **→Précisions demandées par le commissaire enquêteur au Maître d'Ouvrage**

*Je vous remercie de bien vouloir me faire part de vos observations sur l'ensemble de l'observation.*

### **M14 - Observation du 12/10/2020 de Monsieur Manu Guillet**

Il est gérant d'une entreprise à Praz-sur-Arly, principalement la buvette du parc pour enfants.

Il pense que la création du Plan d'eau est extrêmement important pour assurer en hiver une saison de ski hivernale avec l'alimentation des canons à neige et en été répondre aux besoins des habitants d'avoir un lieu de baignade, pour pique-niquer, nager et se détendre dans un environnement naturel.

Il précise que le lac le plus proche est celui de Flumet mais, étant situé dans département différent, il n'y a pas de bus pour Flumet.

## **III./ Observations du commissaire enquêteur.**

### **III.1) Observations sur le déroulement de l'enquête publique**

#### **a) Notifications individuelles pour l'enquête parcellaire**

1	LRAR	Monsieur	PAGET Marcel
2	Affichage	Madame, Monsieur	Succession inconnue de Mme JACCAZ Marie Clotilde veuve CHATELLARD François
3	Affichage	Madame, Monsieur	Succession inconnue de Mme GUILLAUME Louise Cécile Veuve FOULAZ Jean
4	LRAR	Monsieur	GROSSET-JANIN Bertrand
5	Affichage	Madame, Monsieur	Succession inconnue de Mme CHAMBET-FALQUET Liliane Jeanne Marie Veuve PATEAU Pierre
5	LRAR	Madame	PIMBOUEN Nathalie
5	LRAR	Monsieur	PATEAU Etienne
5	LRAR	Monsieur	PATEAU François
6	LRAR	Monsieur	SARL N.N.T, représentée par M. BIDERBOST Daniel, gérant
7	LRAR	Monsieur	ALLARD Joël
8	LRAR	Monsieur	ALLARD Dominique
9	LRAR	Monsieur	ALLARD Dominique
9	LRAR	Monsieur	ALLARD Joël

### Précisions demandées par le commissaire enquêteur au Maître d'Ouvrage

Dans le cadre des négociations amiables, les parcelles suivantes ont été achetées par la commune de Praz-sur- ARLY

✓ **Parcelle B2630 (issue de la division de la parcelle B 2460 - Dossier 9 )**

Le maitre d'ouvrage indiquera au commissaire enquêteur si de nouvelles négociations ont abouti et les parcelles concernées

### Observation du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur a constaté qu'il y a lieu de me mettre le plan parcellaire (Dossier DUP) en corrélation avec les divisions qui ont été entérinées par des actes administratifs. (Erreur de plume)

## **IV./ Précisions demandées par le commissaire enquêteur au Maître d'Ouvrage**

### **IV.1) Le planning prévisionnel du projet**

Le commissaire enquêteur demande au maitre d'ouvrage de préciser l'échéancier des différentes phases du projet du Plan d'eau (Travaux, Construction, mise en service et Inauguration) car les prévisions figurant dans le dossier d'enquête sont obsolètes.

### **IV.2) Réponses aux interrogations du public**

Le commissaire enquêteur demande au maitre d'ouvrage de répondre aux différentes interrogations notamment :

- L'accès et le stationnement prévu pour le projet du Plan d'eau pour les véhicules et l'accès piéton au Plan d'eau
- La gestion de l'accès au Plan d'eau pour les riverains
- Aux inquiétudes des riverains par rapport aux risques d'inondation et de coulées de glace lors de la fonte des neiges (comme subi en 2017), à la possibilité de rétractation du sol du fait du pompage, de la trop proche proximité du Plan d'eau par rapport au constructions existantes
- A l'inquiétude au niveau de la ressource en eau
- La limitation du forage des Varins
- La possibilité de pêche du Plan d'eau

#### **IV.3) Le réseau d'eaux usées de Megève traversant le projet du Plan d'eau**

Le commissaire enquêteur a été interrogé par les riverains concernant le réseau de canalisation d'eaux usées traversant le projet du Plan d'eau.

Le commissaire enquêteur demande au maitre d'ouvrage de *préciser* la gestion de ce réseau dans le cadre du projet du Plan d'eau, au niveau des travaux d'évitement et l'emplacement des futurs regards.

#### **IV.4) L'alimentation du Réquet par le forage des Varins**

Le commissaire enquêteur demande au maitre d'ouvrage des précisions par rapport à l'alimentation du futur projet Réquet par le forage des Varins.

#### **IV.5) La transmission du certificat d'affichage par le pétitionnaire**

Le commissaire Enquêteur remercie le pétitionnaire de lui transmettre les certificats d'affichage.

#### **IV.6) Le coût du projet**

Le commissaire enquêteur remercie le maitre d'ouvrage de lui confirmer que les éléments ci-dessous sont correctes au niveau des estimations des dépenses du Projet d'aménagement de la retenue collinaire et du plan d'eau de Cassioz ci-dessous et de la participation financière du Groupe Labellemontagne :

Le montant total des dépenses s'élève à 3 455 000 euros TTC dont 367 040 euros TTC pour le montant des acquisitions foncières et les frais de procédure.

La participation financière du Groupe Labellemontagne est de 1.7 millions d'euros.

**Le pétitionnaire est invité à produire dans un délai de quinze jours un mémoire en réponse.**

A Albertville, le 20/10/2020  
**Le Commissaire Enquêteur**  
**Muriel GIROD**

